



Comité Syndical du 9 février 2026

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h30

Le syndicat disposant de deux compétences, celles-ci figureront sous les abréviations suivantes :

AN = Aménagement Numérique / SON = Services et Outils Numériques

Collège EPCI

Étaient présents :

Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BAUCHE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes Roumois Seine	Yannick BOUDET	Délégué titulaire	SON	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Guillaume BOULAYE	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes Roumois Seine	Cédric BROUT	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Sandrine CALVARIO	Déléguée titulaire	SON	Votante
Evreux Portes de Normandie	Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	AN	Votant
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Frédéric DELAMARE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Pascal DEMARE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Joël DORLEANS	Délégué titulaire	AN	Votant
Seine Normandie Agglomération	Lysianne ELIE PARQUET	Déléguée titulaire	SON	Votante
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Allain GUESDON	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe HALOT	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Déléguée titulaire	SON	Votante
Communauté de communes de Lyons Andelle	Frédéric HERBIN	Délégué titulaire	SON	Votant
Seine Normandie Agglomération	Pascal JOLLY	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Marie-Joëlle LENFANT	Déléguée titulaire	AN	Votante
Evreux Portes de Normandie	Arnaud MABIRE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Ousmane NDIAYE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Déléguée titulaire	SON	Votante
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Max RONGRAIS	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	Nathalie THEBAULT	Déléguée titulaire	SON	Votante

Collège Conseil Départemental

Étaient présents :

Département de l'Eure	Frédéric DUCHÉ	Délégué titulaire	SON	Votant
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	Délégué titulaire	AN	Votant
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire	AN	Votant
Département de l'Eure	Thierry PLOUVIER	Délégué titulaire	AN	Votant

Région Normandie

Était présent :

Région Normandie	Guy DOSSANG	Délégué titulaire	AN	Votant
------------------	-------------	-------------------	----	--------

Collège Communes

Étaient présents :

Commune de Marcilly-la-Campagne	Francine BACHET	Déleguée titulaire	SON	Votante
Commune d'Armentières-sur-Avre	Damien BRUNET	Délégué titulaire	SON	Votant
Commune de Tourville-sur-Pont-Audemer	Sylvie MONTIER	Déleguée titulaire	SON	Votante
Commune d'Hennezis	Manuel PEREIRA	Délégué titulaire	SON	Votant
Commune de Villers-en-Vexin	Christophe SEIGNE	Délégué titulaire	SON	Votant

Collège Syndicats

Était présent :

SIVOS DU VAL DE JUIGNES	Stéphane LEBIGRE	Délégué titulaire	SON	Votant
-------------------------	------------------	-------------------	-----	--------

Eure Normandie Numérique :

Étaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur général adjoint	Non votant
Agent ENN	Élodie BOINET	DAF	Non votante
Agent ENN	Justine CAREL	Assistante de direction	Non votante
Agent ENN	Élise BRIGAND	Directrice de projets numériques	Non votante
Agent ENN	Annie JACQUES	Responsable de la communication	Non votante

Public :

Intercom Bernay Terres de Normandie	Jérôme BREEMEERSCH	Délégué suppléant	Non Votant
-------------------------------------	--------------------	-------------------	------------

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants (seulement ceux qui ont manifesté leur participation en raison de l'absence du titulaire) afin de vérifier l'atteinte du quorum.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum à atteindre	Présents	Quorum atteint	Pouvoir	Nb de voix
Aménagement numérique	23	12	18	oui	0	26
Services et outils numérique	32	17	18	oui	0	26
Affaires communes	55	29	36	oui	0	52

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Comité :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité syndical
- Adhésion des nouveaux membres
- Rapport Annuel du Délégué 2024
- Rapport d'Orientation Budgétaire
- Cession à titre gratuit travaux au Conseil Départemental de l'Eure
- Renouvellement placement financier
- Schéma de résilience
- Admission en non-valeur

Premier rapport : Adoption du Procès-Verbal du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du Procès-Verbal du précédent Comité Syndical du 15 décembre 2025.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième rapport : Adhésion des nouveaux membres au syndicat

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne l'adhésion des nouveaux membres au syndicat.

M. GRAVELLE indique que pour ce comité, ce sont les adhésions de 12 collectivités qui sont à valider portant le nombre d'adhésions à 455 collectivités au total.

M. GRAVELLE nomme les 12 collectivités adhérentes que sont : ACQUIGNY, CHÂTEAU-SUR-EPTE, ETREVILLE, FONTAINE-LA-LOUVET, GAUCIEL, HECMANVILLE, MORAINVILLE-JOUVEAUX, MORSAN, RICHEVILLE, VAL-DE-REUIL, VAUX-SUR-EURE, VERNON.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : Rapport Annuel du Délégataire 2024

M. GRAVELLE annonce que le troisième rapport concerne le rapport Annuel du Délégataire 2024 et précise qu'il y a toujours un décalage d'une année pour les délégations de service public.

M. GRAVELLE passe la parole à M. PÉLISSON du cabinet Cap Hornier pour la présentation de ce RAD.

Il est diffusé aux délégués, le compte rendu de l'activité du délégataire commenté par M. PÉLISSON.

M. PÉLISSON débute cette présentation sur le volet technique, il indique que les prises déployées sur le périmètre affermé sont passées de 183 741 prises en 2023 à 194 842 prises en 2024.

Concernant le périmètre concessif, le nombre de prises déployées a diminué entre 2023 et 2024 passant de 66 154 prises à 65 140 prises.

M. PÉLISSON précise que les prises n'ont pas disparu mais que le délégataire a fait du « nettoyage » dans ses bases de données et s'est rendu compte que les chiffres de 2023 étaient pollués par de « faux » déploiements.

M. PÉLISSON indique qu'à fin 2024 le déploiement atteint donc 259 982 prises qui se rapproche de l'objectif final de 262 642 prises avec 1% d'écart qui correspond aux situations de blocage, qui seront réalisées au fur et à mesure.

M. PÉLISSON poursuit avec le volet exploitation, il indique que le taux d'incident sur le FttH Grand Public ne pose pas question car il est excellent comme le dit également la CRC, il est de 0,19 % quant au taux d'incident pour les professionnels il reste encore un peu élevé à 4,7 % mais en amélioration par rapport à 2023 où il était de 5,8 %.

M. PÉLISSON continue sa présentation sur le volet commercial, il indique que le nombre d'Opérateurs Grand Public est assez étonnant entre 2023 et 2024 passant de 23 à 5, cette baisse peut s'expliquer par des fusions et disparition d'opérateurs. Il précise que les 4 Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN) sont bien présents.

Il ajoute que le parc de clients a augmenté de 20% en 2024 passant de 129 383 clients en 2023 à 155 075 clients en 2024 avec un taux de pénétration d'environ 60%, il précise donc qu'il n'y a pas de problème d'appétence sur le territoire.

M. PÉLISSON indique qu'il y a 3 modes de commercialisation principaux celui en IRU qui est le mode prédominant, celui en location active et celui en location passive.

M. PÉLISSON poursuit avec le volet financier, il indique que le chiffre d'affaires est en augmentation + 14% ce qui correspond à l'augmentation du parc clients. Il ajoute que l'économie de la DSP est maîtrisée car les charges d'exploitation n'évoluent pas autant que les recettes d'exploitation ce qui signifie que le délégataire continue progressivement à mieux diluer les charges fixes au gré de l'augmentation de son chiffre d'affaires. Cet effort a été assez notable avec un repli des charges indirectes.

M. PÉLISSON indique qu'il faudrait que cet effort soit réalisé également sur les charges directes compte tenu du coût de la maintenance ramené à la prise qui semble encore un peu élevé.

Il indique que le délégataire dégager un excédent brut d'exploitation ce qui signifie que l'exploitation du réseau dégage désormais des flux financiers positifs pour lui à hauteur de plus de 2 millions d'euros.

Par contre sur le compte de résultat, ces flux financiers sont consommés d'une part par des frais financiers qui sont importants et d'autre part par des amortissements de l'investissement.

Dans les postes de charge sur lesquels des augmentations importantes, sont liées à l'augmentation des coûts de locations des infrastructures à Orange via les contrats BLO. Actuellement, des discussions nationales entre les 4 opérateurs commerciaux et Orange sont en cours pour essayer d'absorber ces augmentations des coûts de mise à disposition des infrastructures d'Orange par une augmentation des tarifs de base.

M. PÉLISSON indique que les frais de maintenance mériteraient d'être retravaillés, en effet, ramenée à la prise, la charge d'exploitation est de 54 euros par an et ce qu'il observe sur l'ensemble des RIP qu'il supervise c'est plutôt de 50 euros par an.

M. HADIDA demande à M. PÉLISSON ce qu'il pense de la santé financière du délégataire.

M. PÉLISSON répond qu'il n'y a pas de grosses inquiétudes sur la santé financière du délégataire et que les frais financiers devraient diminuer autour des 4,5 millions. Il conseille de bien suivre la maintenance et de réclamer la mise à jour de son plan d'affaires tous les 2 ou 3 ans mais qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir à moyen et long terme.

M. DUCHÉ souhaite savoir à quel taux est la rémunération au compte courant d'associés.

M. PÉLISSON répond qu'elle est autour des 4,5 % qui est le plafond fiscal.

M. DUCHÉ demande si ENN a les copies des conventions des comptes courants d'associés dans le cadre de la surveillance de la délégation.

M. PÉLISSON répond qu'ils ne les ont pas demandées.

M. DUCHÉ répond que ce serait bien de les avoir pour les analyser.

Pour terminer, M. PÉLISSON présente une synthèse et indique que le déploiement massif a été finalisé fin 2024 et que le taux de disponibilité respecte les engagements contractuels. Il indique que le nombre de visites notamment sur les NRO est en forte baisse et qu'il faudra vérifier si c'est juste sur 2024.

Il ajoute que la commercialisation est satisfaisante avec les 4 OCEN présents sur le réseau et la présence d'opérateurs alternatifs favorisant la concurrence des offres.

Côté finance, le résultat 2024 dégradé et une dette restructurée, le net comptable de l'exercice négatif en contradiction avec les prévisions du BP et la clause de retour à meilleure fortune qui n'est pas applicable.

Il conclut en disant que les résultats de l'exercice 2024 sont très en retrait des prévisions du plan d'affaires initial, les charges sont plus élevées que prévu et qu'il faudrait redemander courant 2026 un plan d'affaires à jour.

M. GRAVELLE remercie M. PÉLISSON pour cette présentation et demande s'il y a des questions.

M. DUCHÉ indique qu'il faut faire attention pour la clause de retour à meilleure fortune que le délégataire n'essaie pas de se mettre en deçà de l'application par les mécanismes comptable et d'optimisation, il faut être vigilant avec le délégataire sur le sujet.

Mme PREYRE souhaite savoir s'il y a des zones qui sont touchées plus particulièrement par la non-commercialisation ou celles où il y a le plus de retard.

M. BOYARD répond que le syndicat est capable d'identifier ces zones et de proposer de transmettre le taux de commercialisation par EPCI et par commune.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

M. GRAVELLE annonce que le quatrième rapport concerne le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

M. GRAVELLE débute la présentation du ROB.

Il commence par le préambule et rappelle que les premières actions ont été engagées par le Département en 2010 avec la mise en place d'un réseau de collecte et la couverture par du WIMAX des zones blanches, le tout repris par le Syndicat en 2014 à sa création.

En 2015 a été mis en place un programme Départemental de couverture FttH des zones laissées par les opérateurs privés, à 100% d'ici 2025 décomposé en 2 phases :

- environ 180 000 prises en phase 1 réalisées par le Syndicat avec également des opérations de montée en débit cuivre pour les territoires les moins bien desservis
- environ 60 000 prises en phase 2 à faire réaliser dans le cadre d'une délégation de service public.

M. GRAVELLE rappelle que tout cela a été possible grâce à des financements obtenus auprès de l'État, de la Région Normandie, du Département et des EPCI avec une estimation globale à plus de 220 M€ pour environ 240 000 prises.

La délégation de service public a été attribuée en juin 2019 au groupement AXIONE/BOUYGUES/MIROVA, qui est devenu Eure Normandie THD. Il assure la construction de la phase 2, l'exploitation, la commercialisation de l'ensemble du réseau.

Fin 2025, environ 99,4% du programme est réalisé.

M. GRAVELLE dresse le bilan du déploiement en 2025, il indique qu'il n'y a pas eu de changement au niveau de la collecte qui est achevée depuis 2022 et qui comptabilise plus de 900 km de réseau avec 44 NRO interconnectés. 7 NRO restent connectés via des fibres louées à Orange.

Mise à jour des prises à réaliser qui s'élèvent à environ 267 000 prises en 2025 contre 238 000 estimées en début de projet en 2016 suite à une évolution de l'habitat et de quelques oublis.

En 2024 le syndicat a réalisé environ 10 000 nouvelles prises qui ont été confiées au délégataire, soit un taux d'achèvement de 99 %.

Les travaux de déploiement sont finalisés avec nos constructeurs, mais les discussions de fin de marchés, relatives aux retards rencontrés durant l'exécution des contrats débutent.

À la fin de l'année 2025 notre réseau comptait un peu plus de 265 000 prises déployées, toutes, commercialisables.

178 000 prises étaient commercialisées soit un taux de pénétration de plus de 67,2 % qui est supérieur à la moyenne nationale en zone rurale (62%) soit plus de 5% au-dessus.

Orange a engagé l'extinction du cuivre dans notre département avec la confirmation des périmètres géographiques des communes. En fin d'année, Orange a également fixé la généralisation de la fin de son réseau cuivre, sur d'autres intercommunalités (Bernay, Conches en Ouches, Evreux, Le Neubourg et Normandie Sud Eure).

M. GRAVELLE poursuit sa présentation avec les perspectives de déploiement en 2026.

Il indique que le syndicat va engager des travaux d'extension de collecte pour sécuriser les services, par bouclage des infrastructures.

Les travaux de déploiement FttH devraient s'achever cette année, il restera des prises, elles sont estimées à un peu plus de 1 600 du fait de blocages.

Et le syndicat souhaite clôturer les derniers litiges avec les constructeurs Orange et Sobeca.

M. GRAVELLE revient sur la Délégation de service public confiée à Eure Normandie THD

Il indique que le délégataire a mis un terme à l'expérimentation d'une offre de vidéo protection, mais poursuit l'exploitation des projets déployés dans ce cadre avec notamment une offre qui sera inscrite dans son catalogue de service.

M. GRAVELLE évoque ensuite l'Agence du Numérique.

Il rappelle que le comité vient de valider les dernières adhésions portant le nombre total à 455 structures adhérentes en 3 ans, soit près de 60% des collectivités Euroises.

M. GRAVELLE revient sur les 4 piliers de l'offre de services de l'Agence :

- Un **Centre de ressources** avec des séances de formation sur les nouveaux modules et des webinaires sur les usages numériques.

La mise en réseaux des acteurs locaux : secrétaires de mairie, DSI, élus, club utilisateurs MPE ...

L'étude en cours sur des solutions alternatives à la Médiathèque.

- Un **Pack e-administration** avec l'étude sur la mise à disposition d'une solution de rédaction des marchés dans la solution de publication des marchés publics.

Les travaux de recherche et partenariat avec l'ANCT et la DINUM pour la mise à disposition des collectivités de solutions développées par l'État.

- **Le numérique solidaire** pour faire en sorte que l'Eure soit un territoire connecté et durable.

Réflexion en cours avec une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de déploiement de réseau de télécommunication IOT, basé sur une technologie LoRa-Wan

Accompagnement de chantiers d'installation de vidéoprotection avec raccordement fibre & du projet de sureté départementale avec le CD27, la Gendarmerie, et ENTHD.

- **Confiance numérique** avec la commercialisation du Pack Cyber avec sensibilisation des élus et secrétaires de mairie à la cybersécurité et le lancement d'une nouvelle offre Nom de domaine et Messagerie sécurisée.

Poursuite de l'optimisation des recettes des communes via l'accompagnement à la perception de la RODP Télécom initié en 2024 et 2025.

M. GRAVELLE ajoute que différents chantiers constitueront un travail de fond pendant l'année 2026 avec :

- Une montée de version du parapheur électronique.
- Un accompagnement quotidien et des formations des utilisateurs par le biais de webinaires.
- La mise en place d'un outil de ticketing pour avoir une traçabilité des demandes.

Il est à noter que le déménagement du syndicat en 2025 dans les locaux de la CCI a conduit à une autonomisation de la gestion de notre système d'information. Dans ce contexte, différents chantiers seront conduits en 2026 :

- Mise en place d'un coffre-fort RH.
- Optimisation de nos outils de suivi de la gestion de la relation usagers.
- Mise en conformité de notre pack E-Admin
- Démarche de sensibilisation et d'intégration de l'IAg dans les pratiques professionnelles des agents du syndicat.
- Changement d'application de téléphonie.

M. GRAVELLE revient sur les actions de Communication.

Il indique qu'il y a des rencontres régulières sur le terrain : EPCI (18 en 2025), Mairies (49 en 2025).

Rencontres également en 2024 et en 2025 de l'ensemble des 32 communes concernées par le lot 4.

Réponses régulières aux Elus et agents des collectivités qui nous sollicitent sur les sujets de déploiement ou d'exploitation (environ 800 demandes traitées par an, hors RDV).

Un guichet unique pour traiter en urgence les problèmes rencontrés par les élus maire@eurenormandienumerique.fr (221 demandes traitées depuis juillet 2022).

Opération de communication à destination de tous pour sensibiliser au numérique responsable avec la collecte de câbles usagés sur 3 EPCI en 2025. Déjà 16 tonnes collectées sur 6 EPCI et 11 retours médias.

M. GRAVELLE évoque les différents supports de communication :

- Site internet
- Agenda des maires avec une parution annuelle
- LinkedIn (980 abonnés)
- Centre de ressources
- Vidéos de témoignages de partenaires et d'utilisateurs
- Flyers
- Fiches Villes internet
- Mailings et e-mailings

Ces supports sont réalisés dans le but de promouvoir le réseau fibre.

On retrouve les panneaux « La fibre est là » installés dans les communes (338), les publications dans le 2.7, le mailing aux communes et le calendrier d'ENTHD.

M. GRAVELLE termine cette présentation du ROB par la partie organisation interne.

Il revient sur le recrutement de l'agent de gestion comptable en août 2025 et la réaffectation de l'assistante de gestion du service technique au service usages et services numériques pour tenir compte de l'évolution de l'activité.

L'équipe se monte à 14 postes en ETP, dont la moitié de femmes.

En 2026, 2 recrutements pourraient être envisagés : un(e) chargé(e) de mission pour une durée d'un an pour répondre au besoin d'accompagnement des communes dans la mise à jour de la « Base Adresse Locale », les erreurs d'adressage rendant problématiques les raccordements à la fibre et qui émane également d'une demande du préfet. Et un coordonnateur des conseillers numériques qui assurerait le suivi de l'activité des conseillers numériques encore présents dans les EPCI.

Sur le plan juridique il est vraisemblablement difficile de trouver un accord de sortie des marchés avec Sobeca et Orange par voie transactionnelle, car le syndicat ne procédera à aucune remise des pénalités de retard qui n'est pas juridiquement justifiée.

M. GRAVELLE termine par le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2019 à 2025 qui a souligné la très bonne gestion à la fois financière et technique avec un réseau d'une qualité supérieure à la moyenne nationale et des finances saines.

M. GRAVELLE précise que la CRC a communiqué sur ce contrôle et son rapport, la radio Sweet FM a évoqué ce contrôle. Il est diffusé aux membres du comité cet extrait.

M. JUBERT demande où consulter ce rapport.

M. HADIDA répond qu'il est disponible sur le site de la CRC et sur le site du Syndicat.

M. GRAVELLE laisse la parole à M. BLOUIN pour la présentation de la partie financière du ROB.

M. BLOUIN débute par la structuration financière et rappelle que le syndicat n'a pas de dette, et a remboursé en 2025 le dernier tiers de leurs contributions aux EPCI passant la participation des EPCI de 43 M€ à 29 M€. Le déploiement du réseau fibre devrait s'élever, une fois achevé, à 221 M€.

En 2025 le syndicat a connu une hausse des mandatements de 17 %, liée au rattrapage des factures d'Orange qui était en retard dans la facturation et au lancement de nouveaux marchés, comme ceux dédiés à la cybersécurité ou à la complétude du réseau, dans un contexte d'organisation dégradée du service financier liée aux difficultés de remplacement de l'agent comptable.

M. BLOUIN passe à la structure budgétaire.

Pour le Budget principal

Les dépenses de fonctionnement évoluent de +2,9 % avec l'augmentation principalement de la masse salariale du syndicat, des amortissements et des provisions. Elles s'élèvent à 1,55 M€.

Les recettes, diminuent passant de 1,6 M€ à 1,2 M€ du fait de la baisse des cotisations des membres et de la refacturation moins importante aux budgets annexes avec la baisse d'activité sur l'aménagement numérique.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est déficitaire et s'élève à -277 k€.

Le résultat de clôture (avec reprise N-1) est excédentaire et s'élève à +1,4 M€.

En 2026, les recettes continueront de diminuer avec la poursuite de la baisse de cotisation pour la compétence "Aménagement numérique" qui passera de 0,30 €/hab à 0,10 €/hab (concerne les EPCI et le Département). La cotisation à la compétence « services et outils numériques » restera quant à elle à 0,10 €/hab pour des questions de légalité.

Les dépenses continueront d'augmenter avec les services proposés dans le cadre de l'Agence du Numérique.

L'évolution en section d'investissement

Les dépenses 2025 ont augmenté avec les aménagements et équipements découlant du déménagement du siège du syndicat dans les locaux de la CCI.

Pour rappel les recettes d'investissement sont issues des dotations aux amortissements.

Le résultat de l'exercice est excédentaire à +11 k€.

Le résultat de clôture (avec reprise N-1) est excédentaire à +37 k€.

En 2026, les dépenses porteront principalement sur les besoins du syndicat en agencement, acquisition de matériels ou encore de logiciels nécessaires à l'Agence du numérique.

Budget estimatif 2026 du budget principal :

SECTION	DEPENSES BP 2026	RECETTES BP 2026
FONCTIONNEMENT	2,4 M€ 2,4 M€	
INVESTISSEMENT	242 k€ 242 k€	

Pour le Budget 1G

L'évolution en section de fonctionnement

Les dépenses ont diminué d'environ 25% avec la baisse du nombre de loyers antenne à payer, la refacturation moins importante du budget principal au budget 1G et les frais de maintenance moins importants que l'année précédente.

Les recettes ont augmenté considérablement avec la régularisation du renouvellement des liens de fibre noire avec Covage et SFR avec qui le syndicat était en négociation depuis 2 ans mais dont l'issue a été très favorable pour le syndicat. D'autres nouvelles commandes ont également été commercialisées avec d'autres clients du réseau.

Le résultat de l'exercice est excédentaire et s'élève à +1,8 M€.

Le résultat de clôture (avec reprise N-1) est excédentaire à +4,2 M€.

En 2026, les recettes seront moins importantes (pas de gros renouvellement prévu) et concerneront la maintenance et la location de liens de fibre noire. Les dépenses augmenteront avec la poursuite du démantèlement des antennes, le coût de l'énergie, la RODP due aux communes, les audits du réseau nécessaires à réaliser et les frais de maintenance.

L'évolution en section d'investissement

Les dépenses 2025 ont diminué (pas de travaux liés aux dévoiements qui sont des coûts relativement élevés selon la longueur des tronçons à réaliser). Les investissements ont principalement concerné des travaux de réaligement de réseau de collecte et des raccordements.

Les recettes sur cette section proviennent des dotations aux amortissements.

Le résultat de l'exercice est excédentaire et s'élève à +51 k€.

Le résultat de clôture (avec reprise N-1) est excédentaire et s'élève à +45 k€.

En 2026, les coûts notables sur cette section pourraient concerner l'achat de tronçons à Covage (ancien réseau Télia) que le syndicat emprunte pour ses câbles 1G, des travaux de modernisation et de remplacement de tronçons saturés ou cassés ainsi que d'éventuels matériels nécessaires à la commercialisation de ce réseau.

Budget estimatif 2026 du budget annexe 1G:

SECTION	DEPENSES BP 2026	RECETTES BP 2026
FONCTIONNEMENT	5,5 M€	5,5 M€
INVESTISSEMENT	4 M€	4 M€

Pour le Budget 2G

L'évolution en section de fonctionnement

Les dépenses 2025 augmentent considérablement avec le lancement des amortissements du réseau FttH de près de 180 M€ soit des annuités pendant les 30 prochaines années de 6 M€ par an. La location des infrastructures Orange a également connu une augmentation considérable de près de 30 % soit 850 k€ supplémentaires par an.

Les recettes diminuent par rapport à 2024 puisque 2024 avait été une année exceptionnelle avec la perception de 4M€ de pénalités d'ENTHD et la reprise de la provision pour risque qui avait été constituée et reprise suite à l'accord transactionnel trouvé.

Le syndicat perçoit également désormais les annuités de l'amortissement des subventions qui viennent amoindrir la charge de l'amortissement des dépenses.

Le syndicat a également pu récupérer la dotation aux dépréciations des actifs circulants qui avait été constituée face au risque de non-recouvrement par l'ancien délégataire Eurek@ d'un titre émis qui venait leur réclamer 400 k€ suite à une analyse contractuelle rigoureuse menée par le syndicat qui avait permis d'identifier un fondement pertinent autorisant la réclamation de cette somme.

Le résultat de l'exercice est excédentaire et s'élève à +6 M€.

Le résultat de clôture (avec reprise N-1) est excédentaire et s'élève à +32 M€.

En 2026, les recettes seront semblables à 2025. Les dépenses concerneront principalement les coûts de location des infrastructures tierces, les dotations aux amortissements et le virement à la section d'exploitation.

L'évolution en section d'investissement

En recettes toutes les subventions ont été perçues en dehors de celles de l'État (reste environ 5 M€ à percevoir en 2026 et 2027).

Le niveau des dépenses a augmenté avec l'amortissement des subventions (3,7 M€). Le coût des travaux est quant à lui similaire à 2024 de l'ordre de 8 M€, on retrouve également le dernier versement de remboursement aux EPCI de 3,6 M€.

L'autorisation de programme évolue donc de manière quasi similaire à 2024 et pourrait être prorogée avec les travaux de complétude de réseaux et de résilience de la collecte.

Le résultat de l'exercice est excédentaire à +2 M€.

Le résultat de clôture (avec reprise N-1) est déficitaire à -8M€.

En 2026, les recettes d'investissement comprendront principalement le solde de la subvention de l'Etat pour les raccordements et les montées en débit, l'excédent capitalisé, le virement provenant de la section d'exploitation et les dotations aux amortissements.

Les dépenses, concerneront principalement le solde des marchés de travaux, le marché de complétude de réseau pour finaliser quelques opérations, les travaux d'extension ainsi que la sécurisation du réseau de collecte dans un objectif de résilience du réseau eurois. Il est également à titre prévisionnel budgété une enveloppe pour finaliser des travaux d'extension de fibre pour la connectivité de la vidéoprotection, de la construction de groupes fermés d'utilisateurs pour les collectivités et de réseau LoRa en fonction du résultat de l'étude en cours.

Budget estimatif 2026 pour le budget annexe 2G:

SECTION	DÉPENSES BP 2026	RECETTES BP 2026
FONCTIONNEMENT	40 M€	40 M€
INVESTISSEMENT	43 M€	43 M€

M. GRAVELLE souligne la participation annuelle des EPCI qui baisse encore de 10 centimes par habitant.

M. JUBERT demande si le syndicat a une dette bancaire.

M. BLOUIN répond qu'il n'y en a pas.

M. JUBERT félicite le syndicat pour sa gestion financière.

M. BLOUIN félicite Mme BOINET, Directrice Administrative et Financière.

M. JUBERT ajoute que l'équipe d'Eure Normandie Numérique est très réactive à chaque fois qu'on les sollicite pour diverses demandes.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième rapport : Cession à titre gratuit des travaux au Conseil Départemental de l'Eure

M. GRAVELLE annonce que le cinquième rapport concerne la cession à titre gratuit des travaux au Conseil Départemental de l'Eure.

M. GRAVELLE rappelle que le Syndicat a déménagé dans les nouveaux locaux de la CCI depuis le 1^{er} septembre 2025 et que les bureaux étaient meublés par conséquent, le Syndicat a laissé l'ancien mobilier dans ses anciens locaux appartenant au Département de l'Eure.

Il est proposé aux membres du comité la cession à titre gratuit des travaux effectués dans ses anciens locaux.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations.

M. DUCHÉ demande s'il serait possible de faire une opération pour que les communes récupèrent le mobilier.

M. HADIDA répond que c'est le Département qui a récupéré tout le mobilier au profit de la Direction du Numérique.

Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Sixième rapport : Renouvellement placement financier

M. GRAVELLE annonce que le sixième rapport concerne le renouvellement de placement financier.

M. GRAVELLE indique qu'en 2025, un placement sur un compte à terme a été effectué pour une durée de 12 mois suite à la perception de pénalités de retard des constructeurs. Le placement est arrivé à terme le 30 janvier dernier et a généré 92 800 € d'intérêts.

M. GRAVELLE précise que le capital de départ était de 4 millions d'euros et ajoute que les collectivités, ne sont en principe pas autorisées à faire des placements financiers, mais qu'il y a des cas dérogatoires, et que les revenus liés aux pénalités de retard en font partie.

M. GRAVELLE indique que ces 4 millions d'euros vont permettre au syndicat de financer des projets comme les travaux pour l'interconnexion et la sécurisation des réseaux.

Il est proposé de renouveler le placement et d'autoriser sa reconduction à son terme dans les mêmes conditions.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Septième rapport : Schéma de résilience

M. GRAVELLE annonce que le septième rapport concerne le Schéma de résilience.

M. GRAVELLE rappelle qu'il s'agit d'un sujet qui avait été relevé par la CRC mais qui était déjà en cours de réflexion.

M. GRAVELLE laisse la parole à M. BOYARD pour la présentation de ce rapport.

M. BOYARD indique que le Syndicat avait en effet identifié des points de fragilité du réseau, des vulnérabilités techniques, des insuffisances organisationnelles et procédurales, ainsi qu'un besoin de formalisation et de hiérarchisation des risques.

Parallèlement, le Syndicat a défini un ensemble de moyens correctifs visant à renforcer la robustesse et la résilience de son réseau, parmi lesquels :

- la sécurisation et la redondance des infrastructures critiques par le Syndicat et son délégataire,
- l'amélioration des dispositifs de surveillance, d'alerte et d'intervention par le délégataire,
- la clarification ou la définition des responsabilités et des procédures en cas d'incident majeur.

M. BOYARD précise que plusieurs actions sont à venir pour identifier des fragilités sur le réseau aérien. Il ajoute que l'enfouissement de toutes les lignes aériennes coûterait 400 millions d'euros ce qui ne serait pas réalisable et qu'il faut donc flécher les zones les plus sensibles.

M. BOYARD indique que le syndicat a déjà engagé des actions, un marché d'extension de collecte a été attribué à une entreprise normande nommée AIMS Télécom.

Le syndicat avait un budget de 15 millions d'euros mais le syndicat a réussi à faire des économies car l'entreprise a répondu à concurrence de 12 millions d'euros.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations.

Mme LENFANT souhaite revenir sur les enfouissements de réseau, elle indique qu'une fibre passe dans une côte boisée dans son secteur et qu'elle alimente différents relais de téléphonie, et qu'elle pourrait faire partie des zones à enfouir.

M. BOYARD répond que le syndicat ne pourra enfouir que les câbles qui sont de la propriété du syndicat et non ceux d'opérateurs privés, ce qui semble être le cas en l'espèce puisque le réseau du Syndicat ne dessert aucune antenne de téléphonie mobile.

M. JUBERT demande ce qui va être réalisé avec les 12 millions d'euros du marché.

M. BOYARD répond que cela correspond à la construction du réseau génie civil.

Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Huitième rapport : Admission en non-valeur

M. GRAVELLE annonce que le huitième rapport concerne l'admission en non-valeur.

M. GRAVELLE rappelle que certaines créances restées irrécouvrables pour diverses raisons nécessitent leur admission en non-valeur sur proposition du payeur départemental.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé.

M. GRAVELLE souhaite évoquer l'attribution d'un prix (3^e @) Label Villes Internet au Syndicat.

M. GRAVELLE laisse la parole aux délégués pour des questions diverses.

M. JUBERT demande s'il est possible d'envoyer la présentation qui a été diffusée aux élus pendant le comité.

M. GRAVELLE répond que la présentation va leur être envoyée.

M. GRAVELLE remercie les Élus d'avoir assisté à ce comité syndical en visio-conférence.

La séance est levée à 18h46.

Fait à Évreux, le 9 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 13/02/2026